



Toutes Dernières Nouvelles

Afficher ou copier la ou les pages suivantes à l'intention des médecins de votre service,
département, UMF, GMF, Clinique ou CLSC
2 pages incluant celle-ci

825, boulevard Lebourgneuf, bureau 309 - Québec (Québec) G2J 0B9

☎ (581) 981-8883 / 📠 (581) 981-8884

www.amoq.ca - amoq@amoq.ca

Toutes Dernières Nouvelles...de l'AMQ

Jeudi 3 septembre 2015

Projet de loi 20, la suite...

Comme vous le savez, le projet de loi 20 a suscité beaucoup d'inquiétudes et de grognes chez les médecins. Récemment, la FMOQ a signé une entente avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux. Suite à cette entente, les exigences en terme de nombres d'inscriptions individuelles ainsi que du taux d'assiduité individuel ont été remplacées par un taux d'inscription provincial et le taux d'assiduité individuel sera mis à niveau pour afficher l'ensemble du groupe (pour ceux qui travaillent en GMF).

De plus, les données seront analysées au cas par cas, par le comité paritaire FMOQ-MSSS, advenant qu'un médecin ou un groupe n'atteignent pas les cibles escomptées, et ce, afin de comprendre pourquoi, chez un individu ou un groupe donné, ces cibles ne sont pas atteintes.

Cette entente permet de sursoir aux pénalités prévues pour les médecins en cas de non-atteinte des objectifs d'inscription individuels. En résumé, cela signifie qu'il n'aura pas de pénalités imposées aux médecins d'ici décembre 2017.

Dans le cadre de cette entente, les médecins de famille du Québec s'engagent à inscrire 85 % de la population québécoise d'ici le 31 décembre 2017.

Comme premier objectif la FMOQ souhaite que ses membres inscrivent 239 000 personnes d'ici le 31 décembre 2015. Un effort est donc demandé à tous les médecins omnipraticiens qui effectuent de la prise en

charge et du suivi de clientèle pour que ceux-ci inscrivent de nouveaux patients.

Nous vous demandons de rencontrer et de motiver vos collègues qui font de la prise en charge pour que ceux-ci mettent aussi l'épaule à la roue. L'implication de tout un chacun est indispensable. Nous sommes persuadés que collectivement nous pouvons atteindre les objectifs que nous nous sommes donnés.

Autre point mentionné antérieurement, et tout aussi important, les médecins de famille sont invités à maximiser leur disponibilité pour leurs patients. Ceci peut prendre plusieurs formes : adhésion à l'accès adapté, ouverture des agendas, etc. L'accès à son médecin de famille reste une priorité.

Enfin, la FMOQ travaille actuellement à mettre en place son réseau provincial de « super cliniques » (ou unités d'accès populationnel) pour faciliter l'accès sans rendez-vous à un médecin de famille, et ce, sur des plages horaires étendues. Pour notre région, cela voudra dire que le rôle des cliniques-réseau sera non seulement augmenté; mais qu'un soutien en termes d'effectifs, entre autres, sera fourni, et ce naturellement, avec l'assentiment des équipes en place.

Dès la rentrée, à l'automne, l'AMQ établira son plan d'action pour atteindre ces objectifs. Soyez assurés que nous ne manquerons pas de vous en tenir informé.

Prendre note qu'un TDN concernant la nouvelle entente des AMP vous sera envoyé la semaine prochaine.

Dr Jacques Bouchard, président
Dr Michel Turgeon, premier vice-président
Association des médecins omnipraticiens de Québec

N'oubliez pas d'aller répondre aux études des besoins de formation médicale continue sur le site Web de l'AMQ directement par ce lien : <https://fr.surveymonkey.com/r/CHWP3CC>